



Je reclame a ma propriétaire un bail de location

Par **Cassidy_old**, le **08/11/2007** à **11:38**

depuis le mois de janvier 2007 j'occupe une maison en location La propriétaire(87 ans) refuse de me faire parvenir un bail de location , et de m 'envoyer les quittances de loyer. Le loyer fixé (oralement) à 300 euros est passé à 500 euros. Elle reclame les arriérés et envoie courriers recommandés 'plus ou moins cohérentes et huissiers me menaçant d'expulsion. rnElle justifie l'augmentation du loyer par une visite lors de mon absence des dépendances ou elle a vu :quad, le materiels pour des chevaux, une cloture electrique.Ce materiel ne m appartient pas et est entreposé chez moi par un amirnrquelle conduite adopter je tiens bien sur à rester dans cette maison.

Par **Mike46**, le **08/11/2007** à **12:01**

Bonjour,rnLes dépendances étaient-elles louées avec la Maison ?rnEn ce qui concerne les quittances envoyer à votre propriétaire une lettre recommandée avec AR en exigeant l'envoi de quittance, en référence à l'article 21 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 **qui impose au bailleur de remettre gratuitement une quittance au locataire qui en fait la demande** .rnCordialement

Par **Cassidy_old**, le **08/11/2007** à **12:28**

Merci de votre péponse
Le gros problème est qu'elle refuse de me faire un bail ou du moins

de me le faire signer rnToutefois elle perçois les virements du montant qu'il avait été convenu au depart

Par **Mike46**, le **08/11/2007** à **12:42**

Un bail oral est valable,de plus le bail oral ne permet aucune augmentation de loyer.rnCordialement

Par **freesonnerie**, le **09/11/2007** à **11:49**

BonjourrrnJe vous conseille de passer par une voix judiciaire. Vos premiers paiements justifieront que votre loyer était bien de 300€, surtout si elle ne peut pas justifier à cette date de relance qu'elle vous aurait fait.rnrnUn loyer ne peut pas être réévalué comme bon le semble, il faut que cette possibilité soit évoquée dans un bail écrit, sans écrit, la loi fait comme si cette clause n'avait jamais existé.rnrnSi la dépendance on sont stockées vos affaire fait partie de la location, elle n'a rien à réclamer. Du plus, comment à t'elle pu voir ces objets s'ils sont chez vous?rrnEn gros, elle vous menace avec un huissier, vous ne pourrez probablement pas lui faire entendre raison sans passer par un médiateur. Vous êtes dans vos droits. Par contre, en cas de procédure judiciaire, s'il est avéré que le loyer était sous évalué, il risque d'être remis au niveau par rapport au marché.rnrnCordialement.